

Numéro: 20240602002335 Établi le : 02/06/2024

Validité maximale: 02/06/2034



Logement certifié

Rue: Dizos Bihay-Sous Bihay nº: 1

CP:6941 Localité: Heyd

Certifié comme : Maison unifamiliale

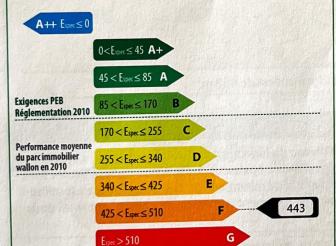
Date de construction : Inconnue



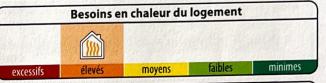
Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de100 958 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire : 443 kWh/m².an



Indicateurs spécifiques







	System 1	me de vent		
absent	très partiel	partiel	incomplet	complet
(1) 10 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	Utilisation d	énergies r	enouvelables	

sol. therm. sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération			and abatawalt	biomasse	lpompe à chaleur	cogeneration
---	--	--	---------------	----------	------------------	--------------

Certificateur agréé n° CERTIF-P2-02246

Nom / Prénom : BIATOUR Arnaud

Adresse : des colombières

nº:14 boîte:39

Localité: Jemeppe-sur-Meuse CP:4101

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 14déc.-2023. Version du logiciel de calcul 4.0.4.

Digitally signed by Arnaud Biatour (Signature) Date: 2024.06.02 11:46:21 CEST Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Certificat de Performance Énergétique (PEB)

Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20240602002335 Établi le : 02/06/2024

Validité maximale: 02/06/2034

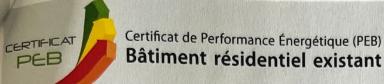


Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.

♠ p		kWh/an
Besoins en chaleur du logement	the contract of the contract o	55 523
Pertes de l'installation de chauffage		39 096
Besoins de chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire (ECS) et pertes de l'installation		2 536
Consommation d'énergie des auxiliaires		0
Consommation d'énergie pour le refroidissement		0
Apports solaires thermiques pour l'ECS et/ou le chauffage		0
Consommation finale		97 155
Autoproduction d'électricité		0
Pertes de transformation des postes ci-dessus consommant de l'électricité		3 804
Pertes de transformation évitées grâce à l'autoproduction d'électricité		0
Consommation annuelle d'énergie primaire du logement Elle est le résultat du cumul des postes ci-dessus		100 958 kWh/an
Surface de plancher chauffée		228 m ²
Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (Espec) Elle est obtenue en divisant la consommation annuelle par la surface de plancher chauffée. Cette valeur permet une comparaison entre logements indépendamment de leur taille.	425 < Espec ≤ 510 F Ce logement obtient une classe F	443 kWh/m².ar





Numéro : 20240602002335 Établi le : 02/06/2024

Validité maximale: 02/06/2034



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

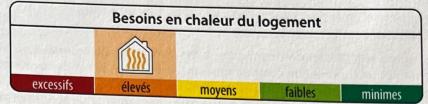
ossible de veriller qu'il et	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Dossier de photos localisables	Châssis PVC DV HR
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	



Numéro : 20240602002335 Établi le : 02/06/2024 Validité maximale : 02/06/2034 Wallonii Wallonii

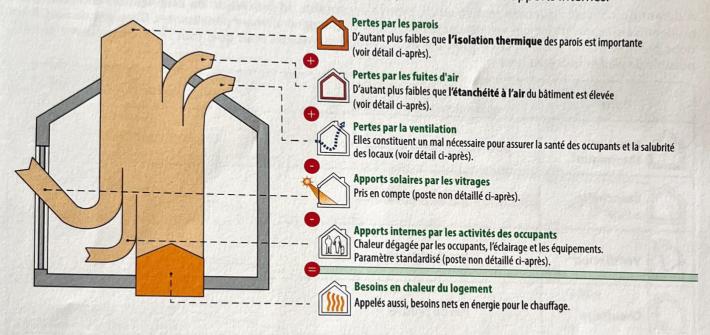
Descriptions et recommandations -1-

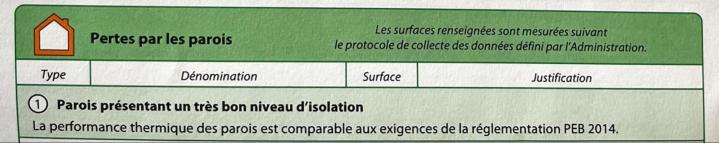
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



244 kWh/m².an **Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.







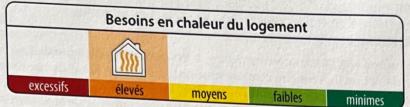
Numéro : 20240602002335 Établi le : 02/06/2024

Validité maximale : 02/06/2034



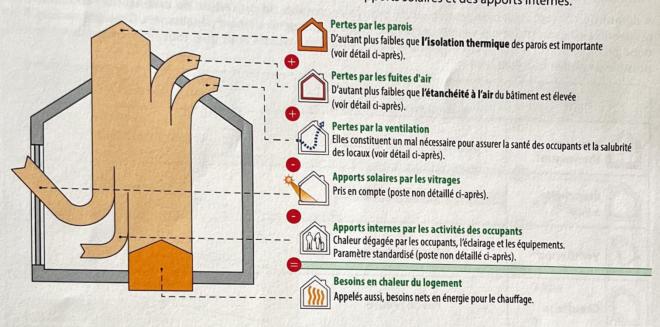
Descriptions et recommandations -1-

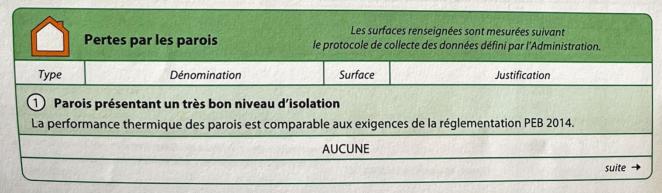
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



244 kWh/m².an Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.







Numéro: 20240602002335 Établi le : 02/06/2024 Validité maximale: 02/06/2034



Descriptions et recommandations -2-

уре		Dénomination	Surface	Justification
		n bon niveau d'isolation ermique des parois est comparab	ole aux exiger	nces de la réglementation PEB 2010.
	P1	Porte 1	2,0 m ²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis PVC
	P3	Porte 3	1,5 m²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis PVC
	F12	DV Pvc HR	15,6 m ²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis PVC
	ois sans is			
		solation ns : à isoler.		Panneau non isoló non métallique
			1,6 m ²	Panneau non isolé non métallique Châssis bois
	nandatio	ns : à isoler.	1,6 m ²	Panneau non isolé non métallique Châssis bois Panneau non isolé non métallique Aucun châssis
) Parc	P2 P20 Dis dont I	ns : à isoler. Porte 2	1,6 m ²	Châssis bois Panneau non isolé non métallique Aucun châssis
) Parc	P2 P20 Dis dont I	ns : à isoler. Porte 2 Mur plein fin EANC a présence d'isolation est incon	1,6 m ²	Châssis bois Panneau non isolé non métallique Aucun châssis iveau d'isolation existant).
) Parc	P2 P20 pis dont I	Porte 2 Mur plein fin EANC a présence d'isolation est inconns : à isoler (si nécessaire après avo	1,6 m² nue pir vérifié le ni	Châssis bois Panneau non isolé non métallique Aucun châssis iveau d'isolation existant). Présence inconnue d'un isolant de toiture qui
) Parc	P2 P20 Dis dont I nandation	Porte 2 Mur plein fin EANC a présence d'isolation est incon ns : à isoler (si nécessaire après ave Plafond	1,6 m ² nue pir vérifié le ni 116,1 m ²	Panneau non isolé non métallique Aucun châssis iveau d'isolation existant). Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour leque



La consor si l'on con Numéro: 20240602002335

Établi le : 02/06/2024 Validité maximale : 02/06/2034



Wallonie

Descriptions et recommandations -3-

	Pertes par les parois - suite		Les surfa le protocole de co	ces renseignées sont mesurées suivant ollecte des données défini par l'Administration. Justification
		Dénomination	Surface	âtre justifiée
Туре	P1	Plancher sur sol	115,2 m ²	l'isolation du plancher n'a pu être justifiée (constatation de visu ou documents de preuve)





20240602002335 Numéro: 02/06/2024 Établi le :

Validité maximale: 02/06/2034



Descriptions et recommandations -4-

	1		7	
1			1	1
I				۱
L		=	_	Į

Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☑ Non: valeur par défaut: 12 m³/h.m²

□ Oui

Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.

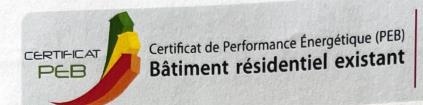
	A	
1		
4		
ı		

Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'e	execution
Mon	▼ Non □ Oui	▼ Non □ Oui	Elisabeth de la companya de la compa
□ Oui Diminut	on globale des pertes de ventilati	on 0	%



Numéro : 20240602002335 Établi le : 202/06/2024

Validité maximale : 02/06/2034



Descriptions et recommandations -5-

Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Rendement global en énergie primaire



Installations de chauffage

(1) Chauffage local : Poêle à mazout

Chauffe 60 % du volume protégé

Production et émission

Poêle, mazout, date de fabrication : entre 1985 et 2005

Recommandations (1):

Un poêle dont la date de fabrication est comprise entre 1985 et 2006 présente probablement un niveau de performance inférieur à un appareil fabriqué actuellement. Il est recommandé de demander à un chauffagiste professionnel d'évaluer son niveau de performance et si nécessaire de le remplacer par un système de chauffage local ou central plus performant.

(2) Chauffage local : Poêle à charbon

Chauffe 40 % du volume protégé

Production et émission

Poêle, charbon, date de fabrication : entre 1985 et 2005

Recommandations 2:

Un poêle dont la date de fabrication est comprise entre 1985 et 2006 présente probablement un niveau de performance inférieur à un appareil fabriqué actuellement. Il est recommandé de demander à un chauffagiste professionnel d'évaluer son niveau de performance et si nécessaire de le remplacer par un système de chauffage local ou central plus performant.





20240602002335 Numéro: 02/06/2024 Établi le :

Validité maximale: 02/06/2034



Descriptions et recommandations -6-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

insuffisante médiocre

satisfaisante

bonne

excellente

27 %

Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chaude sanitaire

Production avec stockage par résistance électrique Production

Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite Distribution

Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.





20240602002335 Numéro: 02/06/2024

Établi le : 02/06/2034 Validité maximale :



Descriptions et recommandations -7-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun	Toilette	aucun
Chambre	aucun		
Bureau	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).





PAC

Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

Numéro: 20240602002335 Établi le : 02/06/2024

Validité maximale: 02/06/2034



	Descriptions et recommandations -8-
	Utilisation d'énergies renouvelables
P. Sandara	
sol. therm.	sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération
Installation solaire thermique	NÉANT
P. A. E. CO., OF A. F.	
Installation solaire photovaltaïque	NÉANT
Biomasse	NÉANT
THE STATE OF THE S	
Pompe à chaleur	NÉANT
Unité de cogénération	NÉANT



20240602002335 Numéro: Établi le : 02/06/2024

Validité maximale: 02/06/2034



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO₂.

Émirela	powdette de reddire ces emissions de CO ₂ .	
Émission annuelle de CO ₂ du logement Surface de plancher chauffée	28 179 kg CO ₂ /an	
	228 m²	
Émissions spécifiques de CO ₂ 2000 kg de CO ₂ équivalent à rouler 8400 km en dissal (4)	124 kg CO ₂ /m².an	
er-retour Prime II		

1000 kg de CO₂ équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un

Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit logement mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés. Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement; · des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 200 € TVA comprise